

Commission de la Recherche

Lundi 14 décembre 2020 à 9h30 – visioconférence
(Établi par R. Datchi)

Relevé de décisions /Compte-rendu

La Commission de la recherche dans sa formation complète est constituée de 20 membres. Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 10 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
<u>Collège des Professeurs ainsi que des autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche :</u>			
Mme Catherine MAUMI (AHTTEP) (Présidente)	x		
Mme Manola ANTONIOLI (LAA)	x		
M. Xavier BONNAUD (GERPHAU)	x		
Mme Alessia DE BIASE (LAA)	x		
Mme Rosa DE MARCO (AMP)	x		
Mme Isabelle GRUDET (LET)	x		
Mme Nazila HANNACHI –BELKADI (MAP-MAACC)	x		
M. James NJOO (GERPHAU)	x		
M. Yann NUSSAUME (AMP)	x		
M. Christian PÉDELAHORE (AHTTEP).		x	
M. Joaquim SILVESTRE (MAP-MAACC)		x	
M. Bendicht WEBER (LET)	x		
Représentants du Collège des doctorants inscrits en formation initiale ou continue :			
M. Pierre BOUILHOL (GERPHAU)	x		
Mme Juliette CHARRON (LAA)	x		
Personnalités extérieures :			
M. Jérôme BOISSONADE (UMR LAVUE/Maître de conférences et chercheur AUS Paris 8)		x	
M. Livio DE LUCA (UMR MAP)		x	
M. Laurent DEVISME (Professeur - Ensa Nantes/ UMR 1563 AAU - équipe CRENAU)		x	
Mme Clotilde FERROUD (Vice-présidente Recherche - HESAM Université)	x		
Mme Nathalie LANCRET (CNRS/UMR LAVUE)		x	
Mme Judith LE MAIRE DE ROMSEE (ULB)	x		

Nombre de voix	14		
Invités permanents			
Mme Caroline LECOURTOIS (Directrice)	x		
Mme Vincentella DE COMARMOND (Directrice adjointe)	x		
Mme Rosaly DATCHI, responsable du service de la recherche	x		
Mme Sophie VERRIER (Responsable des instances et de la veille juridique)	x		
Invité(es) :			
Mme Ioana IOSA	x		
Mme Valérie JOUVE	x		
M. Olivier JEUDY	x		
M. Esteban RESTREPO	x		

À l'ouverture de la séance, la Présidence constate que **le quorum est atteint** (14 membres présents). La Commission de la Recherche peut dûment délibérer.

9h30 ouverture de la séance de la Commission de la Recherche.

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
9h30-9h35	6	.1) Validation du dernier compte-rendu de réunion	Présidence/R. Datchi	Documents joints dans le dossier commun
9h35-9h45		.2) Résultat des élections pour le renouvellement de la représentation étudiante au sein de la CR (J. Charron/P. Bouilhol)		
9h45-10h15		.3) PFE mention recherche (I. Iosa)		
10h15-10h45		.4) Liens entre domaines d'études et équipes de recherche (V. Jouve/ O. Jeudy / E. Restrepo)		
10h45-11h		.5) Lancement d'une réflexion sur le doctorat par VAE, et la stratégie adoptée à l'ENSAPLV à ce sujet lien avec l'ED Abbé Grégoire (A. de BIASE)		
11h-12h30		.6) Décharges pour travaux de recherche		

--	--	--	--	--

Point 1) Validation du compte-rendu de réunion (09/09/2020)

Le compte-rendu de la dernière séance de la CR (14/09/2020) est validé à l'unanimité.

Point 2) Résultat des élections pour le renouvellement de la représentation étudiante au sein de la CR :

Pierre Bouilhol explique que pour ces élections, il y avait un corps électoral de 1900 étudiants inscrits. Concernant le corps des doctorants, il y avait 65 étudiants inscrits ; 25 doctorants ont voté. Par rapport aux élections précédentes, qui ont permis la représentation électorale étudiante, la participation a augmenté ; ceci peut être expliqué par la mise en place du vote en ligne.

Les représentants sortants du collège des doctorants, **Pierre Bouilhol** et **Juliette Charron**, informent la CR qu'ils ont déjà organisé de réunions de travail afin de faciliter la transition avec les nouveaux élus, Angèle Launay (LET) (titulaire) / Romain Mantout (GERPHAU) (suppléant) et Kawtar SAMIH (AHTTEP) (titulaire) / Selma BRINIS (AHTTEP) (suppléant). Il faudrait pouvoir assurer la continuité des projets en cours tel que la préparation des séminaires de 3ème cycle. Les nouveaux élus vont pouvoir compter avec l'aide des élus sortants au moins jusqu'au premier semestre.

Concernant le bilan du mandat exercé ces deux dernières années : les élus sortants ont ressenti au début du mandat un certain flou quant au statut des doctorants au sein de la CR ; ceci peut s'expliquer du fait du statut propre aux doctorants : ils ne sont ni des étudiants dits « classiques » ni des enseignants. Les élus sortants espèrent de ce fait que la CR va accompagner les nouveaux représentants dans leur prise de poste. Par ailleurs, au niveau général, il reste encore un travail à faire concernant les difficultés pour l'obtention de salles pour les soutenances de thèse et pour l'obtention de vacations pour les doctorants.

Catherine Maumi explique que la représentation des doctorants au sein de la CR est définie par les textes en vigueur. Il y a, en effet, des progrès à faire pour intégrer davantage les doctorants et pas uniquement au sein des instances de gouvernance de l'établissement. Profitant du déménagement vers de nouveaux locaux situés rue des Ardennes, le CA travaille actuellement sur la question de la salle de soutenances. En revanche, un point qui reste encore en suspens est l'attribution des heures d'enseignement pour les doctorants. Il faut un travail de fond sur ce sujet. Concernant les élections récentes, celles-ci montrent un taux de participation plutôt bas. Il faut aussi travailler davantage pour faire en sorte que les doctorants se sentent impliqués et ceci commence par la formalisation de leur inscription administrative à l'école. Il nous faut leurs coordonnées exactes afin de pouvoir déterminer le nombre exact de doctorants inscrits à La Villette.

Pour **Alessia de Biase**, il faut également que les doctorants puissent avoir la reconnaissance de leurs heures d'enseignement (106 h de mission d'enseignement pour les contrats doctoraux du MC), ce qui n'est pas toujours le cas. Les doctorants qui font des enseignements ne rentrent pas dans le cadre des contrats dits « classiques » (lettre d'engagement, etc.) et ont beaucoup de difficultés pour avoir accès à Taïga.

Caroline Lecourtois explique qu'il faut faire une distinction entre les doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral du MC et ceux qui sont payés avec une lettre d'engagement. Taïga ne permet pas d'avoir un double statut (étudiant en doctorat et enseignant), sous peine de fausser les données sur la masse salariale de l'établissement. Ce problème a été remonté à maintes reprises aux gestionnaires de Taïga. Par ailleurs, la

directrice informe les membres de la CR que la masse salariale attribuée par le MC n'est pas suffisante pour couvrir les coûts complets des doctorants financés par celui-ci ; c'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place une stratégie claire d'établissement, émanant notamment de la CR, afin de pouvoir donner accès à Taïga aux doctorants qui font des enseignements. Ceci permettrait de les intégrer dans le corps pédagogique et pouvoir valider ensuite ces enseignements.

Afin de pouvoir enlever l'ambiguïté actuelle, **Catherine Maumi** propose que ce point soit traité lors de la prochaine CR. Il serait intéressant de voir comment la question des doctorants et leurs missions d'enseignement sont traitées par d'autres ENSA ou par le CNAM. Il est nécessaire de pouvoir comptabiliser les heures d'enseignement effectuées par les doctorants.

Point 3) PFE mention recherche

Ioana Iosa se félicite que ce point soit traité par la CR. Les PFE mention recherche existent depuis une dizaine d'années. Ces dernières années à l'ENSAPLV le nombre de soutenances de PFE mention recherche a augmenté de manière importante (une trentaine tous les ans) ce qui demande de grands efforts d'organisation. Les enseignants encadrants des mémoires sont généralement présents pendant la soutenance de PFE mais cela dépend de la collaboration qu'ils ont pu mettre en place avec les enseignants de PFE. Les travaux réalisés sont d'une très grande qualité.

Le parcours recherche comprend le suivi de l'Optionnel parcours recherche (OPR) et la soutenance d'un PFE mention recherche (soutenance de son mémoire devant un jury comportant au minimum deux enseignants HDR). L'OPR est un enseignement spécifique collectif inter-séminaires, qui complète l'encadrement individuel du mémoire réalisé dans les séminaires, sans toutefois s'y substituer. Cet optionnel est obligatoire pour les étudiants qui ont fait le choix de soutenir un PFE mention recherche.

Pour valider l'OPR trois exercices sont requis : 1) l'organisation d'un après-midi de conférences au sujet de l'articulation entre pratiques et recherches en architecture, (identifier les intervenants, les inviter, les présenter, animer la séquence, rendre un compte-rendu). Il s'agit de conférences organisées par les étudiants avec l'aide des enseignants. Ces séances intéressent beaucoup les étudiants ; 2) une note de synthèse personnelle, de deux à trois pages, tirant les enseignements de l'OPR au regard des attentes initiales de chacun, afin de l'améliorer ; 3) rédaction d'un document de 5-6 pages permettant de faire l'articulation entre mémoire et PFE ; ce document complète le mémoire mention recherche.

Un premier après-midi de conférences a été organisé en 2018 (participation de doctorants, d'enseignants-chercheurs de l'école et d'autres invités extérieurs). Le second après-midi de conférences a eu pour thème « Ecrire, dessiner, marcher, danses. Outils de projet pour la recherche en architecture ».

Ioana Iosa soulève plusieurs problèmes dans l'organisation des PFE recherche :

1) le programme de l'OPR pour l'année prochaine : il est proposé de reconduire le programme prévu pour 2019-2020 qui n'a pas été complètement suivi suite à la crise sanitaire générée par la Covid-19.

2) l'anticipation des services : pour information, les enseignants de séminaire font valoir 8h par étudiant en S10 (en sachant que le nombre d'étudiants encadrés par un même enseignant est plafonné à quatre) ; les heures faites sont déduites du service de l'année suivante. Ce mode de fonctionnement paraît plus efficace, même s'il ne fait pas l'unanimité.

3) collaboration avec les groupes de PFE et organisation des soutenances : certaines collaborations avec les groupes de PFE ne se sont pas bien passées, des tensions ont été même relevées, car certains encadrants du mémoire n'ont pas été invités aux soutenances de PFE. Par ailleurs, la construction collective des jurys est

également problématique.

A l'avenir, il faudrait accompagner Agnès Mirandel, en charge côté administration de l'organisation des soutenances. Les textes obligent à la composition de jurys de trois docteurs et deux HDR. Or, les HDR de l'école (une douzaine) ne sont pas toujours disponibles vu la surcharge de travail que la soutenance des PFE recherche représente (30 étudiants fois 2 HDR).

Yann Nussaume a participé à plusieurs jurys de mémoire de recherche au sein d'autres ENSA. Avec l'augmentation du nombre de mémoires recherche à soutenir, il semble difficile de tenir dans le temps accordé actuellement aux soutenances ; il pourrait être intéressant de se poser le problème. Par ailleurs, certaines ENSA mettent en place un jury spécifique pour les PFE Recherche. Enfin, il y a une augmentation exponentielle des parcours recherche alors que les mémoires présentés ne méritent pas toujours une mention recherche. Les PFE recherche nécessitent donc une restructuration profonde.

Pour **Manola Antonioli**, il faudrait surtout reconnaître le nombre effectif d'étudiants suivis. Le plafond de 4 étudiants ne devrait pas exister. Il faudrait également travailler à varier le profil des intervenants de l'OPR et éviter que les étudiants se retrouvent uniquement en la présence d'enseignants-chercheurs rattachés aux laboratoires de l'école qu'ils ont déjà eus comme enseignants. Il faudrait lever les freins et pouvoir inviter davantage d'intervenants extérieurs. Afin de fluidifier la communication, il faudrait demander en début de S10 aux responsables du groupe de PFE leur accord pour encadrer des parcours recherche.

Xavier Bonnaud propose que le mémoire pendant le S10 soit plutôt encadré par des enseignants-chercheurs des champs TPCAU ou VT. Dans le programme proposé actuellement, il manque par ailleurs un « s » au mot recherche. Il faut construire une diversité de recherches dont les architectes praticiens ont besoin. Il faudrait présenter cette proposition à la CFVE et se demander si certains enseignants-chercheurs ne devraient pas intervenir également en S9. Il faut responsabiliser davantage le champ TPCAU, augmenter les compétences et prendre en charge ce travail.

Rosa De Marco est d'accord qu'il faut une recherche plurielle. Elle constate également que l'organisation de jurys avec 3 docteurs et 2 HDR est assez difficile et risque d'écarter les enseignants-chercheurs du champ TPCAU. Par ailleurs, dans l'enseignement du projet les 112h actuellement indiquées pour les ateliers ne sont pas réelles, en réalité les ateliers durent au moins 8,5h par séance (et souvent beaucoup plus, pour les effectifs de 25-27 étudiants) et il faut compter au moins 160h par semestre. Ce sujet devrait être discuté davantage au sein de la CFVE, mais aussi au CPS puisqu'ils ont aussi un impact important dans le cadre de l'investissement des enseignants de projet dans le cadre de la recherche.

Bendicht Weber pense qu'il faudrait réfléchir en amont à comment construire le S9 et le S10. Le cadre de référence doit être la triple posture professionnelle : l'architecte praticien, réflexif et critique ainsi que citoyen. Il est très important de renforcer le socle du PFE.

Catherine Maumi estime que le sujet du PFE et l'organisation des jurys dans le cadre du parcours recherche, concerne à la fois la CFVE et la CR. Il faut donc un travail collectif entre les deux instances, sur les contenus et leur position dans le programme pédagogique, ainsi que sur les moyens à disposition. Elle propose qu'un groupe de travail soit créé pour contribuer à cette réflexion. La CR reviendra sur ce sujet lors d'une prochaine séance. Il faut dans tous les cas respecter les textes concernant la composition du jury (3 docteurs et 2 HDR).

Pour finir, **Caroline Lecourtois** indique que chaque année la direction demande aux enseignants-chercheurs concernés de proposer une liste de personnalités susceptibles d'être membres du jury. Or, à ce jour, elle a reçu très peu de réponses. Il faut éviter les jurys de complaisance.

Point 4) Liens entre domaines d'études et équipes de recherche

Vincentella de Comarmond explique que, suite au récent processus de validation du contrat pluriannuel de l'établissement par la tutelle principale, le Ministère de la culture a demandé des informations complémentaires sur le lien entre les domaines d'études et les unités de recherche de l'ENSAPLV. Il souhaite en particulier que chaque domaine d'étude soit relié à au moins deux unités de recherche de l'ENSAPLV. Il faudrait, par conséquent, faire évoluer le schéma initialement proposé dans le contrat pluriannuel de l'établissement (page 50).

Olivier Jeudy (AMP) s'exprime en premier, en tant que responsable du domaine d'études « Arts et scénographie » (DE-AS). Il précise que la plupart des enseignants des séminaires du DE-AS collaborent avec des groupes de recherche, dans les labos de l'école (AMP, GERPHAU, LAA) ou en dehors de l'ENSAPLV. Il liste les nombreux partenariats académiques qui font vie au sein de ce domaine d'études, notamment l'organisation de séminaires en lien avec les Universités Paris 8 et Paris 10. Il existe également de partenariats très importants avec des universités étrangères et avec d'autres acteurs tel que par ex. le Théâtre de la Colline. Une convention de partenariat de recherche action, de conception, de programmation et d'enseignement a aussi été signée en 2020 entre l'Association artistique MU basée à La Station Gare des Mines (porte d'Aubervilliers) et l'ENSAPV. Des collaborations sont également en cours avec l'Association artistique RITACALFOUL basée à Chalon-sur-Saône et subventionnée par la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté. En avril prochain, il est prévu l'organisation d'un débat sur la question de l'expérimentation, en relation avec la chaire EFF&T (coordonnée par La Villette). Par ailleurs, le domaine « Arts et scénographie » entretient des liens avec le CAAPP, cluster Art architecture paysage patrimoine (Bellastock) à Evry-Courcouronnes (responsables de ce partenariat pour l'ENSAPLV : Yves Mahieu et Antoine Petitrenaud (AMP).

Par ailleurs, les présents sont informés que Valérie Jouve (LAA) est de retour après deux ans de disponibilité. Elle coordonne un séminaire cinéma en collaboration avec une université israélienne. Le rapport avec la recherche est de plus en plus mis en œuvre, d'où la collaboration avec **Esteban Restrepo** (GERPHAU), également invité à la réunion de la CR de ce jour.

Valérie Jouve explique que, depuis 2010, diverses activités ont été mises en place : plusieurs workshops recherche ont été organisés à l'Université Bethléem. Les échanges avec cette région ont malheureusement depuis diminué suite à la situation politique tendue ; cependant, Mina Saoudi (LAA) a travaillé activement au rapprochement avec l'Université de Chiraz, une université avec des études en architecture en français et iranien. Des collaborations sont aussi en cours avec l'Université de Mashhad. Les travaux portent sur le cinéma comme outil de réflexion et un projet sur ce sujet, porté par le laboratoire LAA, va démarrer très prochainement.

Par ailleurs, des enseignants-chercheurs travaillant au sein du domaine « Arts et scénographie » ont participé à deux journées dans le cadre du Festival Jean Rouch, organisé par l'Inalco en 2019. Cette collaboration continue son cours.

Marc Bédarida a amorcé un travail consistant à réaliser des films de 3-15 minutes portant sur divers sujets de recherche, accompagnés par un mémoire écrit. **Esteban Restrepo** est très investi dans ce travail. Il s'agit de la mise en œuvre d'une véritable réflexion. Avec l'Association LIGHT CONE, un travail est réalisé dans le domaine du cinéma expérimental. Il s'agit d'un lien de ressource également pour des enseignants-chercheurs des universités Paris 8 et Paris 10. Flavie Pinatel est, quant à elle, membre du comité de sélection du festival « Ville et architecture ». Une réflexion est actuellement en cours pour savoir comment l'ENSAPLV peut être impliqué.

Par ailleurs, des liens ont été tissés avec l'Université de Bordeaux-Montaigne autour des questions du cinéma. Flavie Pinatel, Valérie Jouve et Mina Saoudi travaillent actuellement de manière collective à l'organisation d'un séminaire, créé par des praticiens. Ce séminaire va évoluer afin de pouvoir intégrer de nouveaux acteurs. Trois étudiants sont également actuellement impliqués dans ces actions.

Pour **Catherine Maumi**, il ressort de ces présentations que le principal problème concernant les liens domaines/recherche n'est pas l'absence de collaborations et/ou de partenariats mais plutôt la manière de

rendre de compte et de valoriser ceux-ci. Les activités de recherche menées par les différentes équipes ont certainement un impact dans la pédagogie, des partenariats scientifiques et pédagogiques sont établis, mais l'établissement doit encore identifier le meilleur moyen pour communiquer sur cette richesse.

Manola Antonioli pense qu'un autre frein est que peu de membres du domaine d'études « Art et scénographie » sont membres d'une équipe de recherche, ce qui donne l'impression que ce domaine est à l'écart. Par ailleurs, la notion recherche/création a parfois du mal à passer, c'est pourquoi il faut le mettre davantage en avant. Il faudrait relier ce domaine au pilier « Art, création et patrimoine » d'Hesam Université, ce qui permettrait d'avoir plus de visibilité.

Rosa de Marco pense que, en plus de la question de la visibilité, le domaine d'études « Art et scénographie » se heurte à un problème d'organisation et aussi à la question de la titularisation des enseignants-chercheurs actuellement en poste. Ce domaine d'études compte avec des praticiens - docteurs – qui font des recherches sur les pratiques artistiques. Pour **Xavier Bonnau**d, il y a, en effet, une expertise qui nécessite d'être renforcée pour la bonne formation des futurs architectes. Il faut soutenir aussi les recherches hybrides en collaboration parfois avec les écoles d'art.

Catherine Maumi indique qu'il faut un travail de concertation entre les différentes instances afin de rendre visible le travail réalisé dans le cadre des différents domaines d'étude ; elle a en effet appris que la CFVE a elle-même engagé une réflexion sur les domaines d'étude. La CR amorce le débat sur la stratégie et le croisement se fait au niveau du CPS. Pour **Bendicht Weber**, il faut travailler à un schéma qui montre les différentes articulations, il faut aussi établir un lien de co-construction entre les enseignements du projet et les autres porteurs de séminaires. Il va proposer à la CR un nouveau schéma qui reprenne tous les points évoqués.

Pour finir, **Olivier Jeudy** constate un déficit de représentativité du domaine d'études « Arts et scénographie » (art/écriture filmique/pratiques artistiques territoriales...) au niveau du PFE. Il y a en effet un équilibre à trouver avec d'autres domaines d'étude et renforcer davantage les liens avec la recherche.

5) Lancement d'une réflexion sur le doctorat par VAE

Alessia de Biase informe qu'un groupe de travail sur ce sujet a été constitué. Il va commencer à se réunir à partir de janvier. Ce groupe est composé de : Antonella Tufano et François Guéna (MAACC), Rosa De Marco et Philippe Hilaire (AMP), Eric Daniel-Lacombe et Anne Frémy (Gerphau), Pierre Chabard (AHTTEP), Bendicht Weber (LET) et Alessia de Biase (LAA). La directrice de l'ED Abbé Grégoire sera associée à la réflexion. Hesam Université a vocation à intégrer cette réflexion dans un deuxième stade. Un séminaire aura lieu avant l'été 2021 afin de pouvoir s'organiser pour l'année 2021-2022.

La réflexion doit porter sur le type de parcours à mettre en place à l'ENSAPLV concernant le doctorat par VAE. Il s'agit d'un sujet central l'établissement vu que certains enseignants-chercheurs souhaitent s'engager dans la réalisation d'un doctorat.

6) Décharges pour travaux de recherche

Catherine Maumi informe les présents que ce groupe de travail s'est déjà réuni à deux reprises. Un premier recensement des docteurs et des HdR a été effectué. Le constat est que si tous les HdR sont rattachés à des équipes de recherche, ce n'est pas toujours le cas pour les docteurs. Un travail doit être réalisé afin de vérifier si tous les enseignants-chercheurs docteurs connaissent les unités de recherche de l'établissement.

La dernière réunion du groupe de travail décharges d'enseignement pour travaux de recherche a eu lieu fin novembre. Tous les directeurs d'unité ont été invités à transmettre les projections en matière de demandes d'heures de décharges à moyen terme (les deux ou 3 ans à venir). Malheureusement cet appel n'a pas été entendu par tous les directeurs des laboratoires. Il faudrait également penser à intégrer les heures de

décharges des chaires partenariales dans le schéma des décharges général : combien d'ETP cela représente-t-il pour l'ENSAPLV, notamment dans le cas où les chaires sont portées par plusieurs ENSA ?.

Judith le Maire présente les modalités d'attribution des décharges à l'ULB. En Belgique, les hautes écoles d'architecture ont intégré l'université en 2010. Pour l'attribution des décharges d'enseignement, ils ont procédé de deux façons : 1) en 2010 le nombre d'ETP dédiés à la recherche était très bas (0,89 ETP). Pour pallier à cette situation, pour chaque départ à la retraite 50 % du temps de service de ces postes devrait être réattribué sous la forme de décharges de recherche (jusqu'au dernier retraité de ces « cadres d'extinction » issus des écoles d'architecture) ; l'établissement a mis en place des aménagements pour les enseignants-chercheurs qui souhaitaient faire un doctorat. Certains enseignant-chercheur ont ainsi pu en profiter, soit avec une extension de charge lorsqu'ils étaient engagés à temps partiel, soit avec un aménagement de leur charge quand ils étaient engagés à temps complet. 2) Ils sont mis en place notamment des consultations autour d'un dossier annuel pour ces enseignants qui entamaient donc une thèse subsidiée par la faculté, avec une obligation de résultats dans les 5 années à venir. Dans un premier temps la décharge d'enseignement était allouée de manière temporaire pour la réalisation de la thèse. Une fois le diplôme obtenu, la décharge devenait définitive.

Cette stratégie a permis de faire évoluer le nombre des heures de décharge de 0,89 ETP à 4,5 ETP recherche et 18 ETP en pédagogie. Cependant, malgré les efforts réalisés, force est de constater qu'il reste encore du travail à faire. Il a été assez compliqué de trouver un équilibre dans l'emploi du temps des enseignants-chercheurs et arriver à 50 % de décharges pour recherche et 50 % du temps pour des missions d'enseignement.

Par ailleurs, des décharges ont été également prévues pour les fonctions de direction de thèse (la figure HdR n'existe pas en Belgique), ainsi que pour la réalisation de recherches contractuelles pour les enseignants-chercheurs n'ayant pas un doctorat. Ce choix a permis d'alimenter et renforcer un vivier d'experts/praticiens en charge de réaliser des recherches plus opérationnelles et d'élargir ainsi les périmètres des recherches effectuées.

Concernant le travail de quantification des tâches liées à la recherche, les activités suivantes : l'encadrement de thèse, l'organisation de séminaires doctorales, etc. ont été chiffrées (par exemple 0,05 ETP pour une direction de thèse) mais jamais comptabilisées réellement. Il est toujours difficile de faire reconnaître les formations doctorales du 3ème cycle dans le cadre des décharges d'enseignement. Le travail effectué dans ce sens a été cependant très utile. Dans le contexte de ces formations, il est désormais possible d'inviter des experts, qui n'ont pas forcément le diplôme de docteur, afin d'alimenter le dialogue entre recherche académique et la pratique professionnelle.

Catherine Maumi informe que le CNECA réfléchit actuellement à la procédure d'attribution des décharges d'enseignement pour travaux de recherche pour la campagne 2021-2022. L'une des propositions du CNECA serait de comptabiliser l'enseignement doctoral dans le service des HdR. Ceci pourrait permettre de libérer des heures de décharges, mais il est nécessaire d'estimer l'impact de cette réforme sur le programme pédagogique. Pour **Yann Nussaume**, ce point devrait faire l'objet d'une réflexion plus poussée au sein de La Villette. **Xavier Bonnaud** propose que le nombre d'heures affectées par discipline soit passé en revue au sein du CPS. Pour **Catherine Maumi**, la stratégie à mettre en place, discutée en CR et validée ensuite par le CPS, ne peut se construire sur la base d'une opposition entre disciplines.

Yann Nussaume rajoute qu'il faudrait tenir également en compte la situation individuelle de certains enseignants-chercheurs qui font des heures qui ne sont pas prises en compte. Un déséquilibre est en train de se construire entre les enseignants-chercheurs, avec une charge de 192h, voire moins, et les contractuels qui se retrouveraient parfois avec trois groupes de projet, dépassant le nombre d'heures d'enseignement.

Caroline Lecourtois explique que les décharges d'enseignement ne sont octroyées qu'aux titulaires. Les enseignants-chercheurs contractuels doivent effectuer 224 h max. réglementaires. L'établissement ne demande d'en faire plus. Le programme pédagogique doit être adapté en conséquence afin de ne pas faire de la surenchère avec le contenu des cours et des exigences par rapport aux étudiants. Les décharges

doivent être attribuées au niveau des cours de licence-master afin de pouvoir décharger les titulaires et qu'ils puissent s'investir dans la recherche.

Catherine Maumi explique que la proposition formulée par le groupe de travail, en vue des campagnes à venir d'attribution des décharges pour recherche, consiste en ce que chaque enseignant-chercheur souhaitant en bénéficier soumette un dossier de demande à la CR, calqué sur le dossier d'évaluation, ou de promotion, que les EC devront dorénavant régulièrement rédiger. Le point n° 3 (« recherche, valorisation, responsabilité sociale ») de ces dossiers est spécifiquement lié aux activités de recherche effectuées. Il s'agit de lister les productions de recherche selon les règles établies par le HCERES (publication d'ouvrage, article scientifique, organisation de colloque, fonction de responsabilité dans la direction d'une unité de recherche, etc.) Le dossier sera court et comportera une partie bilan et une partie projet sur lequel l'enseignant-chercheur demandeur souhaite s'engager dans les années à venir.

Concernant la temporalité : il est nécessaire d'évaluer si la décharge est attribuée pour un an ou deux ans, voire plus. L'attribution des décharges pour une durée plus longue (quinquennal par ex.) risque d'empêcher de faire des rajustements en cas de changement de la situation. Il sera aussi difficile d'intégrer les nouveaux enseignants-chercheurs.

Un point d'attention commun à toutes les ENSA, dont il faut tenir compte, est la question de l'expertise des dossiers de demande de décharges d'enseignement : les experts sont-ils choisis en interne ou plutôt externes.

Par ailleurs, le groupe de travail sur les décharges d'enseignement a calculé le nombre d'heures de décharges que représenterait le passage de tous les professeurs HDR actuels (encadrant des thèses) à 192 h (c'est-à-dire bénéficiant d'emblée de 128h de décharge, comme c'est le cas pour Jodelle Zetlaoui-Léger) : cela représenterait en effet 3,6 ETP (128 h x 9 professeurs HDR = 1152 h).

Enfin, chaque directeur d'unité aura la tâche d'expliquer à son équipe le nouveau dispositif et voir qui peut obtenir des décharges. Le rapport à soumettre à la CR aura en plus l'avantage de rendre visible les diverses activités de recherche en cours.

Rosa De Marco pense qu'il serait souhaitable de procéder par étapes successives. Il faut discuter au niveau du CPS la possibilité d'adapter le programme pédagogique afin de pouvoir augmenter les décharges d'enseignement sans pour autant impacter les enseignements. Il faut éviter les « guerres » de champs et plutôt optimiser le programme pédagogique afin de faire converger l'enseignement et la recherche dans un même statut.

Yann Nussaume propose qu'il soit attribué 1,5 ETP à chaque laboratoire ce qui permettrait d'éviter les tensions entre les différents champs. **Rosa de Marco** pense que cette méthode permettrait d'équilibrer le système des décharges. **Isabelle Grudet** trouve que cette proposition paraît plutôt compliquée à mettre en œuvre puisque le nombre d'HdR par laboratoire n'est pas le même. En plus, la situation peut changer en fonction des départs à la retraite.

Catherine Maumi explique que les décharges accordées sont justifiées par l'activité de recherche des enseignants-chercheurs, et par le fonctionnement des unités de recherche. Par ailleurs, s'il revient aux directeurs d'unité le droit d'attribuer les décharges, cela peut créer beaucoup de disparités, voire d'iniquité, en plus de dépouiller la CR de l'exercice de l'une de ses principales prérogatives. Par ailleurs, elle souligne le fait que l'attribution de 1,5 ETP par unité de recherche porte le nombre de d'heures de décharges à 9 ETP, alors que nous n'en avons que 7 aujourd'hui plus 1 ETP en T3. Il revient à la CR d'attribuer les décharges pour recherche et celles-ci doivent être justifiées par une activité de recherche menée par les EC qui en bénéficient.

Pour **Caroline Lecourtois** ce sujet est très important. La direction refusera de faire le choix des décharges d'enseignement pour le compte de l'établissement. Il faut un travail de fond sur le projet pédagogique. 6 postes vont être mis à concours mais le MC a rappelé, cependant, qu'il n'y aura aucune création de poste en

2021.

Yann Nussaume propose que le point sur les décharges soit ajourné et abordé en lien avec la CFVE. **Catherine Maumi** explique que ce point a déjà été reporté plusieurs fois. Il faut pouvoir préparer déjà la campagne à venir. **Xavier Bonnaud** propose que la stratégie à mettre en place prenne tout de même en compte les nouvelles propositions avancées aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de la Commission de la recherche lève la séance à 12h40.

La prochaine CR aura lieu le 1^{er} février 2021 de 9h30 à 12h30.

Catherine Maumi
Présidente de la CR